La transformation des fusils

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-211984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

54me ANNÉE — N° 11. Samedi 11 mars 1916.

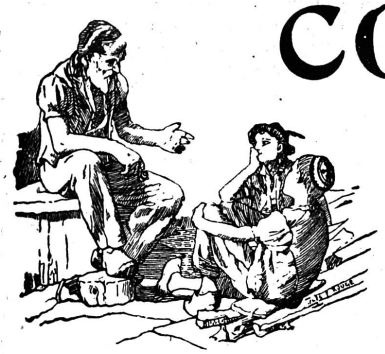

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 *a.*

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 10 mars 1916 : Le serment (L. Mogeon). — La transformation des fusils. — Lou pan dâi z'Allemagnès (E. B.). — Valaisanneries du *Conteur* (M. Gabbud). — Toujours autour du guillon (Z.). — Une plaie. — Jean de Brogny *(A suivre)*. — Le portrait. — Brindilles.

LE SERMENT

II

Encore le 9 janvier les pétitionnaires faisaient demander vainement, le renvoi de la cérémonie, « qui est bien au jour indiqué », à 10 heures et demie du matin sur Montbenon. Deux ou trois cents pétitionnaires s'étaient rendus dans l'après-midi dînée du 9 à la Maison de Ville et là, s'étant formés en assemblée délibérante, avaient déclaré ne vouloir point prêter le serment. Deux membres du Comité Permanent (que le Conseil avait nommé le matin et qui siégeait dans une autre Chambre) allèrent auprès d'eux et les engagèrent, puisqu'ils ne voulaient pas prêter le serment, de ne pas se trouver à Montbenon le lendemain.

Dans la soirée et le lendemain matin un petit billet imprimé avait été distribué. Il était ainsi conçu.

« Les citoyens et habitants de Lausanne sont prévenus qu'il a été déclaré par les Députés de LL. EE. qu'on était libre de se rendre ou de ne pas se rendre sur Montbenon le 10 janvier 1798 et de prêter ou de ne pas prêter le serment qui aura lieu le même jour. »

Ainsi, aux termes de cet avis, les Bernois considèrent comme inopportun, et peut-être politique de leur part, de ne pas froisser les sentiments intimes d'une partie des Lausannois.

La résistance contre la prestation du serment se fit jour également à Vevey, à Morges, à Nyon, à Aubonne, ailleurs encore :

Vevey ne s'y prête pas; à Nyon, après lecture de la formule du serment, le magistrat se retire, ainsi que le bataillon qui l'assistait. A Moudon, il y eut des protestations et des allusions à l'affaire de Mézières relative à la dîme sur les pommes de terre.

La veille, Cassat écrivait à Brune :

« Le Comité central, dont je suis l'un des membres, veille jour et nuit et je puis vous assurer qu'il n'est aucun de nous qui ne soit décidé de mourir à son poste plutôt que de ne pas aller de l'avant. C'est en se précipitant dans le danger qu'on apprend à en triompher...

Du reste, on ne doute pas que Berne n'accorde tout ce qu'on lui demande, mais je pense qu'il est trop tard... »

Le « comité central » dont parle Cassat est le « comité central de réunion » (de la maison Renou, actuellement Morin) et non le comité central des villes et communautés du Pays de Vaud qui devait siéger une semaine plus tard à l'Hôtel de Ville.

Pour tromper son ennui, Berne faisait le beau joueur. Il remerciait la population :

« Les Représentans de leurs Excellences, à Lausanne, pénétrés des sentimens et des acclamations d'amour et d'attachement qu'ont manifestés aujourd'hui pour leur Souverain sous les Corps rassemblés sur la place d'armes, s'empressent de leur en témoigner leur vive satisfaction.

Ils sont convaincus que ces sentimens ne varieront jamais, et que le souvenir des biens qu'ils ont resserrés de nouveau avec le gouvernement et le gouvernement avec eux restera profondément gravé dans leur cœur. Ils en rendront incessamment compte à Leurs Excellences qui ne tarderont pas à leur donner des marques de leur bienveillance et exhortent un chacun à la paix et à la tranquillité. »

Les inspirateurs de ce témoignage étaient-ils sincères ? Nous en doutons, car quelque chose devait leur dire, depuis que l'armée française s'était approchée des frontières suisses, que la belle situation matérielle dont ils jouissaient personnellement sous le régime bernois risquait fort d'être modifiée, annihilée. Ils comptaient sur un de ces revirements subits de l'opinion, toujours possibles, mais qui ne sont que comme les soubresauts d'un être épuisé.

Le 13 encore, « les Représentants de LL. EE. à Lausanne avertissent le public de n'ajouter aucune foi à tout écrit, pamphlet, imprimé, etc. qui ne sera pas signé par son auteur ou revêtu du sceau du gouvernement ».

C'était peine perdue. Aux avertissements, proclamations, adresses, etc. dans lesquels on s'efforçait de faire comprendre au peuple vaudois qu'il était leurré par les promesses d'esprits dangereux, pervers, on répondait par d'autres promesses : le statu quo seul était le refuge. Quoi ! la confiance en le Souverain ne serait plus intacte ! Cette bonne pâte de Vaudois se durcissait ! On avait le front de réclamer la convocation d'une assemblée délibérante composée exclusivement de citoyens du pays sujet pour examiner les griefs de l'administration et, cas échéant, réclamer, obtenir même la répression des abus ! On n'allait pas jusqu'à demander la séparation, l'indépendance pure et simple, on se faisait modeste dans ses prétentions, et Berne, averti par une intuition digne d'une meilleure cause, prenait des airs offensés et d'innocent calomnié :

« La démarche qu'on vous propose est contraire à votre patriotisme..., elle est de plus contraire à vos vrais intérêts, puisqu'elle tend à opérer dans votre patrie une fermentation qui favoriserait les coupables desseins de ceux qui, sous le masque banal de patriotisme, sont vos ennemis réels, puisqu'elle est de nature à placer le gouvernement dans l'option nécessaire de vous irriter par un refus ou de s'avilir par une condescendance qui serait empreinte du caractère d'une grande faiblesse... »

Le bruit commençait à circuler que les Français voulaient réunir Vaud à leur pays. Le « Cri de la justice » se faisait entendre. Sans se rendre compte de la répercussion immense que l'aide inespérée, pour ne pas dire intéressée ou davantage du Directoire français, allait avoir sur l'ensemble de l'Helvétie, les Vaudois s'aiguillaient fatalement dans la voie qui devait aboutir à la proclamation de la République lémanique, au renvoi définitif des baillis par l'Assemblée provisoire vaudoise qui s'était constituée sans attendre leur permission, à l'indépendance enfin du Pays de Vaud une fois que le 9 février, la constitution apportée en séance par l'adjudant Suchet fut acceptée unanimement. La formation d'une assemblée constituante vaudoise que la proclamation du 24 janvier indiquait comme l'un des objets les plus urgents, devenait superflue et d'un coup, les citoyens vaudois astreints le 10 janvier à un serment de fidélité envers le drapeau bernois, prenaient rang, à égalité de suffrages, parmi les citoyens suisses. Ce fut un beau jour pour ceux qui avaient refusé de participer aux cérémonies du 10 janvier ou y avaient montré le sentiment, illustré par un de nos chants nationaux, qui commence par ces mots : «Vaudois, un nouveau jour se lève... »

L. Mogeon.

LA TRANSFORMATION DES FUSILS

En ce temps de guerre, voici une vieille chanson — elle date de 1868 — qui reprend actualité.

(Air : *Malborough s'en va-t-en guerre.*)

Chargeant par la culasse,
Mironton, mironton, mirontaine,
Chargeant par la culasse
Winchest' fit un fusil (*bis*).

Le tir en est très juste,
Mironton, etc.
Le tir en est très juste
Plus loin qu'à mille pas (*bis*).

Et l'on peut par minute,
Mironton, etc.
Et l'on peut par minute,
En cibl' loger vingt coups (*bis*)

La Commission s'assemble,
Mironton, etc.
La Commission s'assemble,
Elle y trouve du mal (*bis*).

Du mal dans le calibre
Mironton, etc.
Du mal dans le calibre
J'en veux un plus petit (*bis*).

Mais comment peut-on faire ?
Mironton, etc.
Mais comment peut-on faire ?
Pour le faire jouer (*bis*).

Allonger la cartouche,
Mironton, etc.
Allonger la cartouche,
Hélas ! ça ne va pas (*bis*).

Elargissons la douille
Mironton, etc.
Elargissons la douille
Pour pouvoir y loger (*bis*).

Quatre grammes de poudre,
Mironton, etc.
Quatre grammes de poudre,
Avec un' balle au bout (*bis*).

Cell' ci d'un diamètre
Mironton, etc.
Cell' ci d'un diamètre
Au plus de trente-cinq points (*bis*).

La section de la chambre
Mironton, etc.
La section de la chambre
Peut sans inconvénient (*bis*).

Etre portée au double,
Mironton, etc.
Etre portée au double,
Sans empêcher les gaz (*bis*).

De s'en aller par l'âme
Mironton, etc.
De s'en aller par l'âme
Ou par un autre endroit (*bis*).

Faut voir la trajectoire,
Mironton, etc.
Faut voir la trajectoire,
Que la balle décrit (*bis*).

C'est une ligne droite
Mironton, etc.
C'est une ligne droite,
Voilà le coup parti (*bis*).

Parti par la culasse
Mironton, etc.
Parti par la culasse,
Mon œil y est resté (*bis*).

Faut le porter en terre,
Mironton, etc.
Faut le porter en terre
Et l'autre va pleurer (*bis*).

C'est pas ce qui m'attriste,
Mironton, etc.
C'est pas ce qui m'attriste,
On va recommencer (*bis*).

Depuis deux ans ça dure
Mironton, etc.
Depuis deux ans ça dure
Ça peut encore durer (*bis*).

Et durer jusqu'à Pâques
Mironton, etc.
Et durer jusqu'à Pâques
Ou à la Trinité (*bis*).

La Trinité se passe
Mironton, etc.
La Trinité se passe,
L'essai n'est pas fini (*bis*).

On a le temps d'attendre
Mironton, etc.
On a le temps d'attendre
La s'maine aux trois jeudis (*bis*).

Un conscrit.

LOU PAN DAI Z'ALLEMAGNÈS

Tsi Djan-Pierro-David Tsalabru l'étan onna bainda d'infans. Lo premi qu'étâi on valet, l'avâi nom Daniet.

On desando né que l'étâi vè lo fu avoué son père, lâi dit dinsè :

— Etiuta père, coumain no ne sain pas retzo et que nain pas d'ovradzo por ti, ye vu parti.

— Et ye vâo-tou allâ ? que lâi démandé lo pérè.

— Ein Allemagne, que lâi repond Daniet ; y'améré tant savâi la lingua alleminda. Din ti lè cas, ne vu pas alla pllie lein.

Tot fu binstou arindzi, et lo dépâ fu décidâ po lo leindeman. Apri avâi dévesa on boquenet l'iran sè cutsi.

Lo dzo d'apri, Daniet sè levâ dè bounaura po fabriqua son bissâ. Quand l'eut fini, ye so po férè sè z'adieux ai cognesancès et bairè on demi avoué lè z'amis.

Dé retô à l'hotô, ye coumincè pè medzi onna puchînta assietta dè soupâ à la farna grellia, que l'avâi dâi gremaillons coumin lo poing. Quand l'a tot z'u racclliâ, prin on bocon dè pan et dè froumadzo dein sa catzetta, l'imbrassè totè la famille et s'ein va.

Arreva in Allemagnè n'avâi, commé vo paôdè crairè, pllie d'ardzein, épouè n'avâi onco mein traôva d'ovradzo.

Vouaiquié lo bon ; in passin dévan onna boutiqua dâo dentistro, crut que l'étâi la boutequa don bolondzi. Ye l'aovrè la botzè in fourin sa man dou aô trâi iadzo dedein, po feré à vâirè que l'avâi fan.

Lo dentistro crédè que l'avâi mau âi deins. Le fâ eintrâ et lo fâ chetâ su lo fauteu.

Daniet que craiiè qu'on volliâi lâi bailli à medzi, coumin à n'on petit osé, raôvre la botze et lo deintistro, que vâ que l'a onna crouïa dein... la lé accrotzè.

Vouaiquiè noutron Daniet que sè met à sicliâ coumeint on caïon pertsi su lo trabetzet. L'é fo lo camp vintr' à terre ein se tenien la tîtâ avoué lè dou man.

Coumeint l'arrevâve tsi li son pérè l'ai fa :

— Té dza revenu dâi z'Allemagnè ?

— Vâ, que lâi repond Daniet, allâ lâi din lè z'Allemagnè, quand vo demandadè dâo pan, a vo trai lè deins.

E. B.

La livraison de *mars* 1916 de la Bibliothèque Universelle et Revue suisse contient les articles suivants :

Louis Leger, de l'Institut. Ce qu'on peut espérer pour la Pologne. — Ch.-J. Sermand. La nuit de l'empereur. — Archibald Hurd. La Suisse et le blocus naval. — D. Baud-Bovy. L'évasion. — Virgile Rossel. Conrad-Ferdinand Meyer. — R.-A. Reiss. L'espionnage. (Seconde et dernière partie.) — N. Gay. La domination allemande en Russie. — Henri Bachelin. La guerre sur le hameau. (Troisième et dernière partie). — Paul Bonnefon. Octave Feuillet et Le village. (Seconde partie.) — Cheik Aly El-Ghaïaty. L'Alma mater du Caire. — Chroniques italienne, (Francesco Chiesa) ; hollandaise (Louis Bresson) ; suisse allemande (A. Guilland) ; scientifique (Henry de Varigny) ; politique. — Bulletin bibliographique. — Table des matières du tome LXXXI.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages. Pour tous les pays de l'Union postale : Un an, 25 fr. — Six mois, 14 fr. — Pour la Suisse, 20 fr. et 11 fr.

VALAISANNERIES DU « CONTEUR »

L'ambition du député.

S'il n'avait guère le souci de briller par son éloquence à la tribune parlementaire, M. le député Plan-Conthey, un des plus silencieux aux séances du Grand Conseil (ce qui est tout de même quelque chose, n'est-ce pas ?) se flattait en revanche de posséder, avec un beau domaine en vignes, un des troupeaux les plus superbes du canton et surtout d'être le plus fort fournisseur des laiteries de la plaine du Rhône, de Martigny à Sion et au delà. La tradition n'a pas conservé le nombre de litres de lait que les servantes de ce Crésus agrarien apportaient chaque jour à la laiterie de son village, mais certainement c'était un chiffre fabuleux. Monsieur le député ne manquait aucune occasion de le rappeler à ceux qui le savaient, aussi bien qu'aux rarissimes personnes qui auraient pu l'ignorer.

Cependant, ses prétentions au *record laitier* de la plaine, si l'on peut dire, furent un beau jour contestées par un ressortissant d'une autre commune du district, venu pour affaires dans le fief de M. Plan-Conthey et à l'oreille de qui le riche député n'avait pas manqué l'occasion de magnifier l'opulence de son étable.

— Ah non ! M. Plan-Conthey, vous devez faire erreur. A ce que je crois bien, le gros richard qu'est M. d'Ardon, le juge de ma commune (un nom à particule aristocratique, tandis que M. Plan-Conthey était né dans la roture) en trait encore davantage.

— Pas possible, s'exclama le député désappointé.

— Je crois que si, maintint l'autre.

Et la conversation changea de sujet mais non le cours des pensées intimes du nabab valaisan. Il fallait sans retard vérifier l'exactitude des dires de son contradicteur et pour ce faire, il s'avisa d'envoyer un domestique de confiance dans la commune de M. d'Ardon, aux fins de s'informer discrètement auprès du fromager du lieu.

Décidée la veille, cette démarche s'accomplit le lendemain. Parti avec les instructions de son maître, le valet de M. Plan-Conthey revint le soir lui annoncer qu'en effet M. d'Ardon le battait dans sa laiterie de deux ou trois litres chaque jour.

Que faire ? Il y a partout des remèdes, sauf à la mort, dit un vieux proverbe de chez nous ; aux grands maux les grands remèdes, pensa M. Plan-Conthey.

Et pour vaincre M. d'Ardon — au surplus son concurrent évincé aux dernières élections — il prit une décision héroïque.

Il descendit à l'étable et désignant deux superbes veaux destinés à l'élevage, dont l'un était issu d'une famille de *reines* de la race d'Hérens — peut-être lui-même la reine en herbe de la *montagne* de Thyon où trône actuellement *Carnot*, la reine actuelle des vaches valaisannes, dit-on — il dit aux domestiques :

— Demain vous appellerez le boucher pour abattre ces deux veaux. Le valet dut exécuter l'ordre inattendu sans se rendre compte tout d'abord du motif.

Dès ce jour, M. Plan-Conthey fut le *roi* incontesté des laiteries de la plaine. Mais aussi les mauvaises langues ne l'appelaient plus que le *députés aux veaux !*

Lourtier (Valais) mars 1916.

M. Gabbud.

Mots d'enfants (*authentiques*) :

Bébé. — Maman, ça sent mauvais ici !

La maman. — Mais non, mon chéri, je ne sens rien.

Bébé. — Ici, tout près !

La maman. — Je t'assure qu'on ne sent rien.

Bébé. — Eh bien, sent avec mon nez !

* * *

Un petit garçon — Où vas-tu, papa ?

Le papa. — Je vais voter.

Le garçon. — Tu n'as pas besoin d'y aller, on a assez de vin à la maison !

TOUJOURS AUTOUR DU GUILLON

En réponse à la question que posait, samedi, un de nos correspondants, dans l'article intitulé : *Autour du guillon*, nous avons reçu la lettre suivante, dont l'auteur s'excuse, on le verra, de garder l'anonyme.

En dépit de la recommandation contenue dans le dernier alinéa de la dite lettre, nous la publions, puisqu'elle se donne à nous comme réponse à notre question de samedi. Quant aux petites malices, justifiées ou non, à l'adresse de nos bons amis de Cully et de Lutry, nous laissons à ceux-ci le soin d'y répliquer, sûrs d'avance qu'ils ont, dans leur sac, d'excellents arguments pour se défendre, s'ils le jugent bon.

* * *

« A Messieurs les Rédacteurs du
Conteur vaudois.

« Dans votre article du 4 mars (N° 10) « Autour du guillon » vous dites qu'à Lavaux quand on boit un verre à la cave on a l'habitude de boire le premier et ensuite de passer le verre à son voisin de droite — c'est vrai — sauf à Riex où vous dites que l'usage est de donner le verre à gauche ; voici pourquoi : Celui qui tire au vase tient le guillon de la main droite et le verre de la gauche et ainsi le tend à son voisin de gauche ce qui est très logique et pratique, mais non parce que la droite est une place d'honneur.

» Vous demandez aussi quelle est la règle à Cully ; malheureusement il n'y en a pas, car c'est bien rare si l'on vous offre un verre à la cave ; il y a assez de pintes pour boire son verre.